

EVALUATION D'IMPACT DE LA FISCALISATION DU SECTEUR INFORMEL SUR LES RECETTES FISCALES AU TOGO

AVAILABILITY OF THE TAX IMPACT OF THE INFORMAL SETTLEMENT OF TAX RECEIPTS IN TOGO

AVALIAÇÃO DO IMPACTO DA FISCALIZAÇÃO DO SETOR INFORMAL SOBRE AS RECEITAS FISCAIS NO TOGO

AGBE Yaovi Fagda Tchofa*

RÉSUMÉ

Ce papier évalue l'impact de la fiscalisation du secteur informel sur les recettes fiscales au Togo en utilisant la méthode d'appariement par score de propension. L'analyse des déterminants de la décision d'enregistrement des entreprises à travers le modèle probit montre que l'appartenance aux secteurs secondaire et tertiaire influence négativement la probabilité d'enregistrement des entreprises avec un effet plus prononcé au niveau du secteur secondaire. Les entreprises en location, ayant un contrat de bail, ainsi que celles dirigées par une personne disposant d'un Numéro d'Identification fiscale (NIF), riche et éduquée, sont plus susceptibles de s'enregistrer. S'agissant de l'évaluation d'impact, les résultats indiquent que la fiscalisation du secteur informel contribue à accroître, en moyenne, les recettes fiscales par entreprise, lesquelles se situent entre 149 245 FCFA et 149 437 FCFA.

Mots clés : Evaluation d'impact, fiscalisation, informel, recettes fiscales, appariement par score de propension (PSM)

Classification JEL : H20, H32.

ABSTRACT

This paper assesses the impact of taxing the informal sector on tax revenue in Togo using propensity score matching. An analysis of the determinants of firms' registration decisions using a probit model shows that operating in the secondary and tertiary sectors negatively affects the probability of firm registration, with a more pronounced effect in the secondary sector. Firms operating in rented premises and having a lease agreement, as well as those headed by wealthy and educated individuals who hold a Tax Identification Number, are more likely to register. Regarding the impact assessment, the results indicate that taxing the informal sector

* Docteur en Sciences Economiques, Spécialiste certifié en Evaluation d'impact par le CIF-OIT, Chargé d'études à l'Office Togolais des Recettes (OTR), Membre du Centre de Recherche en Economie Appliquée et Management des Organisations (CREAMO) de la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de l'Université de Lomé-Togo ; yagbe@otr.tg ou agbangelo15@gmail.com ; <https://orcid.org/0000-0003-1812-8507>.

contributes, on average, to an increase in tax revenue per firm, with the estimated increase ranging from 149,245 FCFA to 149,437 FCFA.

Keywords: Impact assessment, taxation, informal, tax revenue, propensity score matching (PSM)

1. INTRODUCTION

Le processus de développement économique et social est conditionné par l'obtention de ressources financières (Berr, 2007). Celles-ci peuvent être obtenues de plusieurs façons. Elles peuvent être mobilisées soit à travers les prêts bancaires, soit à travers les aides publiques au développement et les dons, et soit à travers les recettes fiscales. S'agissant des prêts, les sommes obtenues permettent bien sûr de financer le développement d'un pays mais font peser sur celui-ci une contrainte à plus long terme liée au remboursement des intérêts (Berr, 2007). En ce qui concerne les aides publiques au développement et les dons, la pandémie de la Covid-19 a révélé leurs fragilités. Quant aux recettes fiscales, elles apparaissent comme étant le meilleur moyen de financer le développement (Chiha, 2012). En effet, si les pays étaient capables de percevoir des recettes fiscales suffisantes, ils pourraient devenir financièrement plus autonomes et leur financement dépendrait alors moins du financement extérieur, ce qui réduirait leur dépendance vis-à-vis de l'étranger (Martens, 2007).

Une manière d'accroître les recettes fiscales est de fiscaliser le secteur informel (Adekoya et al., 2020 ; Moore, 2023). Le BIT (1993) définit le secteur informel comme « un ensemble d'unités produisant des biens et des services en vue principalement de créer des emplois et des revenus pour les personnes concernées ». Ces unités, à faible niveau d'organisation, opèrent à petite échelle et de manière spécifique, avec peu ou pas de distinction entre le travail et le capital. Les relations de travail, lorsqu'elles existent, sont surtout fondées sur l'emploi occasionnel, les relations de parenté ou les relations personnelles et sociales ». Quant à Adekoya et al. (2020), ils définissent le secteur informel comme regroupant les activités économiques non structurées qui échappent aux réglementations gouvernementales. Par ailleurs, Imad et al. (2021) définissent le secteur informel comme l'ensemble des activités économiques qui sont hors des circuits officiels. Pour Moore (2023), les définitions du concept oscillent entre deux pôles. L'une est la notion d'activité économique non enregistrée c'est à dire une activité inconnue des agences gouvernementales et qui ne figure pas dans les statistiques économiques de base. L'autre pôle de définition du secteur informel est la notion d'activité économique à petite échelle, qui englobe les petites entreprises et les relations irrégulières, flexibles

et non enregistrées entre ces entreprises et les personnes qui travaillent pour elles.

Dans la littérature, le choix d'opérer dans le secteur informel est dû à des raisons diverses (Maldonado, 1999). D'une part, certains individus et certaines entreprises restent en dehors de l'économie formelle afin d'échapper à la fiscalité, aux cotisations sociales et/ou à des obligations de conformité (Schneider et al., 2010 ; Del Giudice, 2023). Dans ce contexte, opérer dans l'informel apparaît comme un choix volontaire, opportuniste et calculé (Perry, 2007 ; Loayza et al., 2006). D'autre part, certains trouvent dans les activités informelles, un filet de sécurité (Etim et Daramola, 2020). En outre, pour des opérateurs dont le niveau d'instruction est faible avec une absence de compétences requises pour les emplois formels, le refuge dans l'informel apparaît comme une obligation (Djahini-Afawoubo, 2023). Par ailleurs, les coûts élevés des formalités administratives peuvent inciter les unités économiques à rester dans le secteur informel (Adekoya et al., 2020). L'environnement institutionnel explique aussi la raison pour laquelle les unités économiques choisissent d'opérer dans l'informel en ce sens que l'excès de réglementations oblige les petits acteurs économiques à jouer en dehors des règles (Sebele-Mpofu, 2020 ; Adekoya et al., 2020). De plus, la faible satisfaction quant à la gestion des ressources publiques peut expliquer pourquoi les unités économiques choisissent d'opérer dans le secteur informel (Del Giudice, 2023).

Tout comme dans les pays en développement, le secteur informel occupe une place prépondérante dans l'économie togolaise. En effet, selon le rapport du recensement fiscal au Togo (2022), il ressort que la plupart des entreprises, soit 92,3% ne disposent pas de numéro d'identification fiscale (NIF) au Togo, ce qui traduit une forte informalité dans l'économie. En conséquences, ces entreprises échappent en grande partie à l'impôt, ce qui limite significativement les recettes fiscales de l'État. En outre, selon les comptes nationaux annuels du Togo, il ressort que le secteur informel a contribué à la formation de la valeur ajoutée brute à hauteur de 44,0% en 2019 contre 44,9% en 2018. Compte tenu de l'importance de l'informalité dans l'économie togolaise, des mesures ont été mises en place en vue de fiscaliser ce secteur. Il s'agit entre autres de la mise en place d'un impôt synthétique afin de faciliter le respect des obligations fiscales, des mesures incitatives vis-à-vis de l'informel et de la digitalisation et simplification des procédures de déclarations et de paiement.

Bien que la théorie suggère que la formalisation du secteur informel devrait être un levier pour accroître les recettes fiscales (Adekoya et al., 2020), il n'existe pas d'études empiriques qui évaluent de manière précise cet impact dans le contexte spécifique du Togo. Une telle évaluation permettrait de comprendre les effets directs de la formalisation sur les

finances publiques et d'ajuster les politiques fiscales en fonction des résultats observés, afin d'optimiser l'intégration du secteur informel tout en maximisant les recettes fiscales. De tout ce qui précède, il ressort la question de recherche suivante : Quel est l'impact de la fiscalisation du secteur informel sur les recettes fiscales au Togo ? L'objectif de cet article est donc d'évaluer l'impact de la fiscalisation du secteur informel sur les recettes fiscales au Togo. Dans la suite du papier, nous présentons la revue de la littérature, l'approche méthodologique, les résultats obtenus, puis discutons de ces résultats.

2. REVUE DE LA LITTÉRATURE

Dans la littérature, des approches théoriques ont abordé la question du secteur informel. Selon l'approche néolibérale dont De Soto (1989) est le pionnier, l'intervention de l'État dans les activités économiques est perçue comme une forme de confiscation de la liberté individuelle d'exercer une activité et un mécanisme qui empêche d'atteindre la production optimale. Le non-enregistrement reflète ainsi la volonté délibérée des acteurs économiques de fuir cette contrainte et de retrouver leur liberté. Par conséquent, une grande partie des opérateurs rejette l'État et manifeste clairement leur réticence à l'égard des registres administratifs. Ils cherchent à échapper à la légalité, quitte à adopter de nouvelles stratégies productives afin de maximiser leurs profits (Rakotomanana, 2009). Dans cette approche néolibérale, le secteur informel est considéré comme le résultat des réglementations gouvernementales coûteuses pour les entrepreneurs (Traore, 2021).

Par contre, l'approche structuraliste, tout en admettant que les lois et règlements sur les activités économiques ne sont pas adaptés au secteur informel, souligne que la meilleure solution n'est pas de les supprimer, mais plutôt de les améliorer. Selon les partisans de cette approche, ces législations sont jugées utiles pour protéger les intérêts communs de l'économie dans son ensemble et permettre la réalisation de projets communautaires avec des ressources collectives (Rakotamanana, 2009). Ainsi, conscients de l'importance de ces rôles de l'État, une grande partie des opérateurs ne refuse pas de coopérer avec l'État. Le non-enregistrement semble être indépendant de la volonté des opérateurs et résulte en grande partie de contraintes administratives, économiques, sociales et géographiques. En conséquence, les défenseurs de l'approche structuraliste recommandent une réforme structurelle des services d'enregistrement publics afin de les rendre plus efficaces et accessibles. Cela inclut la réduction des délais de traitement des dossiers, la lutte contre la corruption, une meilleure transparence, des procédures simplifiées et des services de proximité (Rakotamanana, 2009 ; Traore, 2021).

Empiriquement, des études ont tenté d'expliquer les facteurs susceptibles d'influencer la formalisation des entreprises informelles. Il s'agit des caractéristiques de l'entreprise (Rakotamanana, 2009 ; Fajnzylber, 2011 ; Demenet, 2014 ; Traore, 2019), des caractéristiques du chef de l'entreprise (Rakotamanana, 2009 ; **Traore**, 2021) et de l'environnement institutionnel (Sebele-Mpofu, 2020 ; Adekoya et al., 2020 ; Traore, 2021). Un des enjeux de la fiscalisation du secteur informel est d'élargir l'assiette fiscale, ce qui permettrait d'accroître les recettes fiscales (Adekoya et al., 2020). C'est ainsi que Tedika et Mutascu (2013) ; Nchor et Konderla (2016) ; Awasthi et Engelschalk (2018) montrent que l'économie informelle a un effet négatif sur les recettes fiscales. Bien que la formalisation du secteur informel devrait **être un levier pour accroître** les recettes fiscales (Adekoya et al., 2020), il existe peu d'études empiriques qui évaluent de manière précise cet impact. Il est donc essentiel de mesurer concrètement l'ampleur de cet impact dans le contexte spécifique du Togo. Une telle évaluation, qui constitue une première au Togo, permettrait de comprendre les effets directs de la formalisation sur les finances publiques et d'ajuster les politiques fiscales en fonction des résultats observés, afin d'optimiser l'intégration du secteur informel tout en maximisant les recettes fiscales.

3. APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

3.1. Cadre théorique

Dans le cadre de cette étude, l'impact est défini comme le changement de résultat directement attribuable à une intervention (Gertler et al., 2011). Afin d'estimer le contrefactuel, ils existent plusieurs méthodes dont entre autres l'assignation aléatoire et le modèle de discontinuité de la régression. S'agissant de ces méthodes, elles produisent des estimations robustes du contrefactuel grâce à des règles d'assignation explicites (Gertler et al., 2011). Cependant, lorsque les règles d'assignation sont moins claires, d'autres méthodes telles que la méthode d'appariement ou la méthode de la double différence sont utilisées (Khandker et al., 2010).

Les méthodes d'appariement utilisent les techniques statistiques pour construire un groupe de comparaison artificiel en cherchant, pour chaque participant, une unité ou un ensemble d'unités non-inscrits qui présente des caractéristiques observables les plus semblables possibles (Gertler et al., 2011). Toutefois, plus le nombre de caractéristiques augmente, plus il se posera le problème de dimensionnalité. Pour éviter ce problème, la méthode d'appariement par score de propension peut être utilisée (Rosenbaum et Rubin, 1983). L'appariement par score de propension construit un groupe de comparaison statistique basé sur un modèle de probabilité de participation au traitement, en utilisant des caractéristiques observées. Les participants sont appariés sur la base de cette probabilité, ou score de propension, avec les non-participants. La

validité de cette méthode repose sur deux conditions : l'indépendance conditionnelle et l'existence d'un support commun.

La méthode de double différence, contrairement à la méthode d'appariement par score de propension, suppose que les facteurs inobservables affectent la participation au programme mais que ces facteurs sont invariants dans le temps (Khandker et al., 2010). Le contrefactuel estimé par la méthode de la double différence correspond au changement des résultats pour le groupe de comparaison. Par ailleurs, l'estimation de l'impact d'un programme par la méthode de la double différence peut être faite à travers le cadre d'une régression (Khandker et al., 2010) et l'équation d'estimation se présente comme suit :

$$Y_{it} = \alpha + \beta T_{i1}t + \rho T_{i1} + \gamma t + \epsilon_{it} \quad (1)$$

Où β , le coefficient de l'interaction entre la variable de traitement et le temps donne l'effet moyen du traitement à travers la méthode de la double différence. En plus de cette interaction, les variables T_{i1} et t sont incluses séparément pour capturer les effets distincts du temps ainsi que l'effet d'être ciblé par rapport à ne pas l'être. Ce modèle repose sur l'hypothèse de tendances égales qui stipule que les caractéristiques non observées affectant la participation au programme ne varient pas dans le temps en fonction du statut de traitement.

Dans le cadre de ce travail, nous utilisons la méthode d'appariement par score de propension. Cela s'explique d'une part par le fait qu'il n'est pas possible d'utiliser l'assignation aléatoire et le modèle de discontinuité de la régression, et d'autre part il n'est pas possible d'utiliser la méthode de la double différence en raison du manque de données de base. En conséquence, l'alternative la plus plausible pour évaluer l'impact de la fiscalisation du secteur informel sur les recettes fiscales au Togo est la méthode d'appariement par score de propension.

3.2. Spécification empirique

La méthode d'appariement par score de propension est utilisée pour analyser l'impact de la fiscalisation du secteur informel sur les recettes fiscales au Togo. La première étape de cette méthode consiste à estimer un modèle probit de la décision d'enregistrement d'une entreprise. Ce modèle s'inspire des travaux de Rakotomanana (2009) et se présente comme suit :

$$\begin{aligned} \text{Enrg } i = & \alpha + \text{Secteur_sec } i + \text{Secteu } r_ter \ i + \text{location } i + \\ & \text{Contrat_bail } i + \text{Année_création } i + \text{NIF_prem } i + \text{Rich } i + \\ & \text{Educ } i + \epsilon \ i \end{aligned} \quad (2)$$

Enrg : Enregistrement est la variable dépendante qui prend la valeur 1 si l'entreprise dispose d'un Numéro d'identification fiscale (NIF) et 0 sinon. ϵ est le terme d'erreur.

Les variables explicatives sont regroupées en deux catégories à savoir les caractéristiques de l'entreprise et les caractéristiques du premier responsable de l'entreprise. S'agissant des caractéristiques de l'entreprise, elles comprennent : **Secteur_sec** qui est le secteur secondaire. Elle prend la valeur 1 si l'entreprise exerce dans le secteur secondaire et 0 sinon ; **Secteur_ter** qui est le secteur tertiaire, prend la valeur 1 si l'entreprise est dans le secteur tertiaire et 0 sinon ; **location** = 1 si l'entreprise est en location et 0 sinon. En effet, lorsque les entreprises sont en location, elles ont tendance à être visibles et ne peuvent pas se cacher facilement lors des inspections. Ainsi, le contrôle régulier des activités visibles oblige les opérateurs à procéder à leur déclaration. En somme, plus l'entreprise est visible, plus elle est soumise à la pression des autorités fiscales et plus la propension du responsable à l'enregistrer est grande (Rakotomanana, 2009 ; Traore, 2021). Le signe de cette variable est le signe positif ; **contrat_bail** = 1 si l'entreprise dispose d'un contrat de bail et 0 sinon. Le fait de disposer d'un contrat de bail pour son entreprise augmente la probabilité d'enregistrement des entreprises (Maurin, 2022). Le signe de cette variable est positif ; **Année_création** : est une variable continue qui précise l'année à laquelle l'entreprise a été créée. En effet, la probabilité d'être informel diminue significativement à mesure que la durée de vie de l'entité augmente (Demenet, 2014). Cela est non seulement cohérent avec l'explication liée à la probabilité de détection par les autorités, qui augmente avec la durée de vie, mais fait aussi écho à un large courant de la littérature selon lequel les petites entreprises passeraient par une période d'informalité initiale avant de s'enregistrer (Fajnzylber, 2011 ; Demenet, 2014). Le signe attendu pour cette variable est le signe négatif.

Pour ce qui est des caractéristiques du premier responsable de l'entreprise, elles comprennent : **NIF_prem** qui est le Numéro d'identification fiscale (NIF) du premier responsable et prend la valeur 1 si le premier responsable a un NIF et 0 sinon. Cette variable peut être perçue comme un accès à l'information. En effet, l'accès à l'information augmente la probabilité d'enregistrement des entreprises (Rakotomanana, 2009). Si le premier responsable dispose d'un NIF, il peut être informé des avantages et des opportunités dont l'entreprise peut tirer profit en collaborant avec l'administration fiscale, ce qui peut l'inciter à enregistrer l'entreprise (Ouedraogo et al., 2011). Le signe attendu pour cette variable est le signe positif. **Education** : Approximé par le fait que le premier responsable de l'entreprise dispose d'un passeport et 0 sinon. Le choix de ce proxy s'explique par le fait que les personnes ayant un niveau d'éducation plus élevé sont généralement mieux informées de

leurs droits et obligations légaux. Cela peut inclure la compréhension et l'importance de disposer des documents administratifs tels que le passeport comme moyen pour accéder à des opportunités à l'échelle mondiale. Plus le premier responsable de l'entreprise est éduqué, plus la probabilité d'opérer dans le secteur informel est faible (Demenet, 2014 ; Césaire et al., 2024). Le signe attendu pour cette variable est le signe positif ; **Richesse** approximée par la possession d'une maison par le premier responsable. En effet, dans le contexte togolais, disposer d'une maison est un signe de richesse. Ainsi, cette variable prend la valeur 1 si le premier responsable est propriétaire de sa maison et 0 sinon. Les personnes riches ont tendance à afficher une volonté à se conformer aux règles fiscales (Demenet, 2014). Le signe attendu pour cette variable est le signe positif.

Après l'estimation du modèle probit de la décision d'enregistrement, nous définissons la région du support commun où les distributions du score de propension pour le groupe de traitement et le groupe de comparaison se chevauchent. Ensuite, des tests d'équilibre sont faits pour vérifier que les scores de propensions similaires sont associés à des caractéristiques observables similaires (Khandker et al., 2010).

Enfin, nous réalisons l'appariement sur la base de quatre (04) critères afin de tester de la robustesse de l'impact de la fiscalisation du secteur informel sur les recettes fiscales. Il s'agit d'abord de l'appariement par le voisin le plus proche (ATTND), où chaque unité de traitement est appariée à l'unité de comparaison ayant le score de propension le plus proche. Un problème avec l'appariement par voisin le plus proche est que la différence de scores de propension entre un participant et son voisin non-participant le plus proche peut être très élevée. Cette situation peut entraîner de mauvais appariements. C'est ainsi que nous réalisons ensuite l'appariement par rayon (ATTR) qui consiste à réaliser l'appariement en imposant un seuil sur la distance maximale des scores de propension. Comme troisième critère, nous procédons à l'appariement par stratification (ATTS) qui consiste à partitionner le support commun en différentes strates et à calculer l'impact du programme au sein de chaque intervalle. Une moyenne pondérée de ces estimations d'impact par intervalle donne l'impact global du programme, en prenant la part des participants dans chaque intervalle comme poids. Enfin, comme dernier critère, nous réalisons l'appariement selon le critère de Kernel (ATTK). Les estimations sont faites avec l'utilisation du bootstrap afin d'obtenir des erreurs standards et des intervalles de confiance valides (Imbens, 2004).

L'ensemble données utilisées dans cette étude proviennent de la base du recensement fiscal des entreprises réalisées en 2021 à l'exception des données sur les recettes fiscales qui proviennent de la base de paiement de l'Office Togolais des Recettes (OTR). Pour l'analyse, nous avons

exclu les grandes entreprises et les moyennes entreprises formelles. Par ailleurs, il apparaît en 2021 que près de 93% des entreprises formelles paient des impôts annuels inférieures à un million de FCFA. En conséquence, nous excluons les entreprises formelles qui ont payé des impôts et taxes supérieurs à un million en 2021 afin de ne pas surestimer l’impact de la fiscalisation du secteur informel sur les recettes fiscales.

Dans la suite de cet article, nous présentons les différents résultats et en discutons.

4. RÉSULTATS ET DISCUSSIONS

Avant de présenter les résultats de nos différentes estimations, il convient d’examiner d’abord les statistiques descriptives (Tableau 1). L’échantillon analysé comprend 11 466 entreprises. Les statistiques descriptives indiquent que la majorité des entreprises de l’échantillon, soit 89%, ne dispose pas de Numéro d’identification fiscale (NIF) et opère principalement dans le secteur tertiaire. Elles sont pour la plupart en situation de location, sans être liées par un contrat de bail. En moyenne, ces entreprises ont été créées en 2017. Enfin, il ressort que la majeure partie des premiers responsables, soit 99% ne dispose pas de NIF.

Tableau 1 : Les statistiques descriptives

Variables	Mesures des variables	Modalités	Pourcentage/ Moyenne
Enregistrement	Possession d’un NIF par l’entreprise	Possède	11,08
		Ne possède pas	88,92
Location	Entreprise en location	Oui	61,58
		Non	38,42
Contrat de bail	Entreprise disposant d’un contrat de bail	Oui	24,36
		Non	75,64
NIF du premier responsable	Possession par le premier responsable d’un NIF	Possède	0,87
		Ne possède pas	99,13
Education	Possession par le premier responsable de l’entreprise d’un passeport	Possède	0,71
		Ne possède pas	99,29
Richesse	Possession d’une maison par le premier responsable	Possède	53,80
		Ne possède pas	46,20

Variables	Mesures des variables	Modalités	Pourcentage/ Moyenne
Secteur secondaire	Entreprise opérant dans le secteur secondaire	Oui	29,28
		Non	70,72
Secteur tertiaire	Entreprise opérant dans le secteur tertiaire	Oui	70,51
		Non	29,49
Année de création	Année de création de l'entreprise	Continue	2017

Source : Auteur

Le tableau 2 présente les résultats de nos estimations. Nous discutons uniquement des résultats du modèle probit présentés dans la colonne 4. Les résultats montrent que l'appartenance aux secteurs secondaire et tertiaire influence négativement la probabilité d'enregistrement des entreprises avec un effet plus prononcé au niveau du secteur secondaire. Ce résultat s'explique par le fait que les activités du secteur secondaire peuvent facilement être exercées à domicile et donc être moins visibles (Rakotomanana, 2009). Il ressort également des résultats que le fait que l'entreprise soit en location, cela influence sa probabilité d'enregistrement. La visibilité entraînant des inspections régulières de l'administration fiscale, cela contraint les entreprises à se formaliser. Ce résultat est conforme à celui de Traore (2021). Quant au contrat de bail, il apparaît que les entreprises qui en disposent ont plus de chances de s'enregistrer auprès de l'administration fiscale. Le fait de disposer d'un contrat de bail pour son entreprise augmente la probabilité d'enregistrement des entreprises comme l'a souligné Maurin (2022). Par contre, l'année de création n'a aucun effet sur la décision d'enregistrement des entreprises au Togo. Cela est contraire aux résultats de Traore (2023) qui trouvent que plus une entreprise est vieille, plus elle a de fortes chances de s'enregistrer. Ce résultat au Togo peut s'expliquer par le fait qu'indépendamment de leur ancienneté, les entreprises plus vieilles, bien qu'étant établies depuis plus longtemps sont confrontées à des habitudes ancrées et une résistance au changement. Cela souligne l'importance d'accorder une attention accrue à la sensibilisation des entreprises du secteur informel afin que ces dernières puissent comprendre les avantages que présenterait leur enregistrement (Dolly et al., 2024)

En ce qui concerne les caractéristiques du premier responsable, les résultats montrent que le fait que le premier responsable dispose d'un NIF augmente la probabilité d'enregistrement de l'entreprise. En effet, lorsque le premier responsable dispose d'un NIF, cela suppose qu'il a accès à l'information (Rakotomanana, 2009) et comprend mieux la nécessité et

l'importance d'opérer dans la légalité. Quant à la richesse, elle apparaît également avoir un effet positif sur la probabilité d'enregistrement des entreprises. Ce résultat s'explique par le fait que les premiers responsables disposant de ressources financières plus importantes sont mieux équipés pour faire face aux coûts de formalisation. Ces derniers peuvent également bénéficier d'un meilleur accès aux services juridiques et comptables nécessaires pour s'orienter dans les démarches administratives complexes. Raison pour laquelle, les personnes riches ont tendance à afficher une volonté de se conformer aux règles fiscales (Demenet, 2014). Enfin, lorsque le premier responsable de l'entreprise est éduqué, cela a un effet positif sur la probabilité d'enregistrement de l'entreprise au Togo et cela s'explique par le fait que les personnes éduquées sont généralement mieux informées de leurs droits et obligations légaux.

Tableau 2 : Estimation du modèle probit de la décision d'enregistrement d'une entreprise
Variable dépendante : Enregistrement

VARIABLES	(1)	(2)	(3)	(4)
Secteur secondaire	-1.503*** (0.271)	-1.525*** (0.271)	-1.567*** (0.273)	-1.572*** (0.273)
Secteur tertiaire	-0.681** (0.268)	-0.716*** (0.268)	-0.729*** (0.270)	-0.745*** (0.270)
Année de création	-0.000798 (0.00264)	-0.00172 (0.00265)	-0.000625 (0.00271)	-0.000261 (0.00272)
location	0.107*** (0.0385)	0.113*** (0.0390)	0.205*** (0.0404)	0.207*** (0.0405)
Contrat de bail	0.262*** (0.0398)	0.237*** (0.0404)	0.255*** (0.0408)	0.249*** (0.0409)
NIF du responsable		2.069*** (0.150)	2.040*** (0.151)	2.055*** (0.151)
Richesse			0.328*** (0.0350)	0.332*** (0.0351)
Education				1.078*** (0.142)
Constant	1.084 (5.339)	2.958 (5.354)	0.509 (5.466)	-0.228 (5.490)
Observations	11 466	11 466	11 466	11 466

***, ** et * sont respectivement la significativité à 1%, 5% et 10%

Source : Auteur à partir des données du recensement fiscal (2021)

Afin de réaliser l'appariement, il faudrait définir la région de support commun. Celle-ci est définie et est comprise entre [0,01 - 0,91]. En outre, le test d'équilibre ne permet pas de rejeter l'hypothèse nulle. Ainsi, avec un nombre optimal de huit blocs, les entreprises ayant un score de propension similaire se ressemblent dans les deux groupes (groupe de traitement et groupe de contrôle). Le support commun ayant été défini et la condition d'équilibre vérifiée, nous présentons dans le tableau 3, les résultats de l'impact de la fiscalisation du secteur informel sur les recettes fiscales. Afin d'obtenir des erreurs standards et des intervalles de confiance valides, les estimations sont faites avec l'utilisation du bootstrap (Imbens, 2004).

Les résultats révèlent que la fiscalisation du secteur informel permet d'accroître en moyenne les recettes fiscales annuelles de 149 245 FCFA par entreprise informelle fiscalisée pour le critère du voisin le plus proche (ATTND). Pour le critère de stratification (ATTS) et de Kernel (ATTK), l'impact estimé est le même et s'établit à 149 245 FCFA. Enfin, selon l'appariement par rayon (ATTR), l'impact est estimé à 149 437 FCFA par entreprise informelle fiscalisée. Tous ces résultats sont significatifs au seuil de 1%. Il apparaît un manque à gagner annuel compris entre 149 245 FCFA et 149 437 FCFA par entreprise informelle non connue de l'administration fiscale.

Tableau 3 : Impact de la fiscalisation du secteur informel sur les recettes fiscales au Togo

METHODES	(1)	(2)	(3)	(4)
ATTND	149 245***			
	(5,497)			
ATTS		149 245***		
		(6,037)		
ATTK			149 245***	
			(5,370)	
ATTR				149 437***
				(5,968)

***, ** et * sont respectivement la significativité à 1%, 5% et 10%

Source : Auteur à partir des données du recensement fiscal (2021) et de l'OTR (2021)

Lorsque nous réalisons l'évaluation d'impact, il est important de relever que ces résultats sont valables pour les entreprises présentes dans le support commun. En conséquence, en tenant compte des entreprises informelles présentes dans le support commun, nous estimons un gain annuel de recettes fiscales compris entre 1 519,8 millions de FCFA et 1

521,7 millions de FCFA liés à la fiscalisation des entreprises du secteur informel. Ces résultats sont présentés dans le tableau 4 ci-après.

Tableau 4 : Estimation des recettes fiscales additionnelles liées à la fiscalisation du secteur informel par région (en millions de FCFA)

Region du Togo	Entreprises informelles dans le support commun	Estimation (1)	Estimation (2)
PLATEAUX	3803	567,6	568,3
SAVANES	2698	402,7	403,2
KARA	1462	218,2	218,5
MARITIME	1159	173,0	173,2
CENTRALE	893	133,3	133,4
DAGL	168	25,1	25,1
TOTAL	10183	1 519,8	1 521,7

Source : Auteur à partir des données du recensement fiscal (2021) et de l’OTR (2021)

Par ailleurs, l’économie togolaise étant informelle, il est probable que les conditions de travail dans ce secteur soient précaires par rapport aux travailleurs de l’économie formelle (Hammer et Ness, 2021). Toutefois, il n’existe pas d’études au Togo ayant spécifiquement évalué l’impact de la fiscalisation du secteur informel sur l’emploi. Dans ce contexte, il apparait pertinent d’analyser l’impact de la fiscalisation du secteur informel sur l’emploi au Togo.

Le tableau 5 ci-dessous présente l’impact de la fiscalisation du secteur informel sur l’emploi au Togo. Ces résultats, indépendamment des critères d’appariement retenus, révèlent que la fiscalisation du secteur informel permettra d’accroître l’emploi des entreprises en moyenne de deux (2) unités. Ces résultats sont significatifs au seuil de 1%. Toutefois, l’interprétation de ces résultats mérite d’être nuancée. Si l’effet estimé met en évidence une hausse du nombre de travailleurs dans les entreprises fiscalisées, l’étude ne permet pas d’identifier avec précision les mécanismes à l’origine de cette évolution. Par ailleurs, les résultats ne permettent pas d’affirmer que les emplois supplémentaires observés sont nécessairement des emplois formels ni qu’ils bénéficient automatiquement d’une protection sociale accrue. Ces dimensions nécessiteraient des investigations complémentaires.

Néanmoins, les résultats obtenus remettent en question l’idée selon laquelle la fiscalisation du secteur informel conduirait systématiquement à une réduction de l’emploi. Au contraire, ils suggèrent que l’intégration des entreprises informelles dans le système fiscal peut s’accompagner

d'une augmentation de leur effectif. Ces résultats constituent un argument en faveur de politiques de formalisation progressive, tout en soulignant la nécessité d'accompagner les entreprises concernées afin de maximiser les bénéfices potentiels de ce processus sur l'emploi et la qualité des conditions de travail.

Tableau 5 : Impact de la fiscalisation du secteur informel sur l'emploi au Togo

METHODES	(1)	(2)	(3)
ATTND	1.583***		
	(0.152)		
ATTS		1.600***	
		(0.133)	
ATTK			1.633***
			(0.134)

***, ** et * sont respectivement la significativité à 1%, 5% et 10%

Source : Auteur à partir des données du recensement fiscal (2021) et de l'OTR (2021)

5. CONCLUSION

Dans ce papier, nous avons évalué l'impact de la fiscalisation du secteur informel sur les recettes fiscales au Togo. Pour l'analyse des données, la méthode d'appariement par score de propension a été retenue. Les résultats indiquent que la fiscalisation du secteur informel contribue à accroître, en moyenne, les recettes fiscales par entreprise, lesquelles se situent entre 149 245 FCFA et 149 437 FCFA. Au terme de cette étude, nous formulons les implications de politique économique suivantes : (i) renforcer les incitations à la formalisation des entreprises notamment en offrant des avantages fiscaux ou des services d'accompagnement pour les nouvelles entreprises ; (ii) améliorer l'accès à l'information et la formation à travers des programmes de sensibilisation et de formation, en particulier pour les entrepreneurs du secteur informel, afin de les aider à mieux comprendre les avantages de l'enregistrement de leur entreprise et les procédures fiscales à suivre.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Adekoya, A., Olaoye, A., & Lawal, A. (2020). "Informal sector and tax compliance in Nigeria challenges and opportunities". *International Journal of Emerging Trends in Social Sciences*, 8(2), 57-69.

Awasthi, R., & Engelschalk, M. (2018). "Taxation and the shadow economy. How the tax system Can stimulate and enforce the formalization of business activities". *Policy Research Working Paper 8391, World Bank Group Governance Global Practice*.

Berr, E. (2007). «Le financement du développement». *Revue Tiers Monde*, 192(4), 765-770.

- BIT. (1993). "Report of the Conference, Report of the XVth International Conference of Labour Statisticians". Genève.
- Césaire, M., Françoise, M., & Christian, B. (2024). «Défis de la formalisation des petites et moyennes entreprises à Madagascar». *Revue Internationale de la Recherche Scientifique (Revue-IRS)*, 2(5), 2342-2350.
- Chiha, K. (2012). «La fiscalité comme levier de développement économique dans les pays en développement : Cas de l'Algérie». *Revue Algérienne de la mondialisation et des politiques économiques*.
- Del Giudice, O., Giraldo, M., & Orozco Restrepo, G. (2023). "Informal service economy: a research study of attitudes, motivations and practices among informal entrepreneurs". *Journal of Services Marketing*, 37(8), 1004-1017.
- Dell'Anno, R. (2022). "Theories and definitions of the informal economy: A survey". *Journal of Economic Surveys*, 36(5), 1610-1643.
- Demenet, A. (2014). «Transitions entre les secteurs formel et informel en période de crise au Vietnam». *Mondes en développement*, 166(2), 73-86.
- Djahini-Afawoubo, D. (2023). «Niveau d'éducation et probabilité d'être employé dans le secteur informel au Togo». *Region et Developpement*, 57, 29-48.
- Dolly, T., Alexandrine, R., Elko, T., & Christian, B. (2024). «Problèmes de la formalisation des activités des entreprises dans le district de toamasina, Région Atsinana, Madagascar». *International Journal of Economics, Management and Finance (IJEMF)*, 3(3), 114-125.
- Etim, E., & Daramola, O. (2020). "The informal sector and economic growth of South Africa and Nigeria: A comparative systematic review". *Journal of Open Innovation: Technology, Market, and Complexity*, 6(4), 134.
- Fajnzylber, P., Maloney, W., & Montes-Rojas, G. (2011). "Does formality improve micro-firm performance? Quasi-experimental evidence from the Brazilian simples program". *Journal of Development Economics*, 94(2), 262-276.
- Fantcho, J., & N'Gouan, P. (2024). "Spatial characteristics and dynamic modeling of informal economies". *International Economics and Economic Policy*, 21(2), 483-514.
- Gertler, P. J., Martinez, S., Premand, P., Rawlings, L. B., & Vermeersch, C. M. (2011). "L'évaluation d'impact en pratique". *The World Bank*.
- Hammer, A., & Ness, I. (2021). "Informal and precarious work: Insights from the global south". *Journal of Labor and Society*, 24(1), 1-15.
- Imad, E., Oukassi, M., & Omar, E. (2021). «L'apport du secteur informel pour l'économie». *Int. J. Econ. Stud. Manag*, 1(3).

- Imbens, G. (2004). "Nonparametric estimation of average treatment effects under exogeneity: A review". *Review of Economics and statistics*, 86(1), 4-29.
- Khandker, S. R., Koolwal, G. B., & Samad, H. (2009). "Handbook on impact evaluation: quantitative methods and practices". *World Bank Publications*.
- Loayza, N., Oviedo, A., & Servén, L. (2006). "The Impact of Regulation on Growth and Informality Cross-Country Evidence". In B. Guha-Khasnobis, R. Kanbur, and E. Ostrom (Eds.), *Linking the Formal and Informal Economy, Concepts and Policies*. Oxford: Oxford.
- Maldonado, C. (1999). «Le secteur informel en Afrique face aux contraintes légales et institutionnelles». *International Labour Organization*.
- Martens, J. (2007). "The Precarious State of Public Finance: Tax evasion, capital flight and the misuse of public money in developing countries".
- Maurin, P. (2022). «Chapitre 6. Le coût de la création de l'entreprise». *La gestion en pratique*, 2, 93-101.
- Moore, M. (2023). "Tax obsessions: Taxpayer registration and the "informal sector" in sub-Saharan Africa". *Development Policy Review*, 41(1), e12649.
- Munck, R., Pradella, L., & Wilson, T. (2020). "Introduction: special issue on precarious and informal work". *Review of Radical Political Economics*, 52(3), 361-370.
- Nchor, D., & Konderla, T. (2016). "The Shadow Economy of Czech Republic and Tax Evasion: The Currency Demand Approach". *Acta Universitatis Agriculturae et Silviculturae Mendelianae Brunensis*, 64(6), 2081-2086.
- OCDE. (2019). «Critères d'évaluation : Définitions adaptées et principes».
- OTR. (2022). 'Rapport du recensement fiscal au Togo'. accessible sur <https://www.otr.tg/index.php/fr/documentation/generale-otr/336-rapport-du-recensement-fiscal-au-togo-decembre-2022/file.html>.
- Ouedraogo, E., Koriko, O., Coulibaly, S. Z., Fall, M., Ramilison, E., & Lavallée, E. (2011). «Les barrières institutionnelles à la formalisation des unités de production informelles dans les principales agglomérations des Etats membres de l'UEMOA». *Document de travail de la Banque Mondiale*.
- Perry, G. (2007). «Informality: Exit and exclusion». *World Bank Publications*.
- Rakotomanana, F. (2009). «Les déterminants de la volonté de faire enregistrer son entreprise informelle à Madagascar: quelles implications sur les stratégies de l'Administration publique?». *African Statistical Journal Journal statistique africain*, 262.

- Rosenbaum, P., & Rubin, B. (1983). "The Central Role of the Propensity Score in Observational Studies for Causal Effects". *Biometrika* 70 (1): 41–55.
- Schneider, F., Buehn, A., & Montenegro, C. (2010). "New estimates for the shadow economies all over the world". *International economic journal*, 24(4), 443-461.
- Sebele-Mpofu, F. (2023). "Governance quality and tax morale and compliance in Zimbabwe's informal sector". *Cogent Business & Management*, 7(1), 1794662.
- Tedika, O., & Mutascu, M. (2013). "Shadow economy and tax revenue in Africa". *Munich Personal RePEc Archive*.
- Traore, N. (2019). "Institutional constraints to the decision to formalize informal SMEs in Côte d'Ivoire". *Revue Internationale de Gestion et d'Économie, Serie B – Économie*, 3(7), 4–25.
- Traore, N. (2021). "Business environment effect on formalization willingness and registration decision of SMEs in Ivory Coast". *Journal of Applied Business and Economics*, 23(5).
- Traore, N. (2023). «La formalisation améliore-t-elle la productivité des firmes en Côte d'Ivoire?». *Region et Développement*, 57, 5-27.
- Tsala, U. B. (2019). «La Chaîne des Résultats et la Théorie du Changement pour améliorer le cadre conceptuel d'une évaluation d'impact». *African Evaluation Journal*, 7(1), 1-12.